

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01641

Numéro SIREN : 482 458 965

Nom ou dénomination : SNC GUIOL ET CIE

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2020 sous le numéro de dépôt 13857

Greffe du tribunal de commerce de Marseille



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/13857

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : SNC GUIOL ET CIE

Forme juridique :

N° SIREN : 482 458 965

N° gestion : 2005 B 01641

SNC GUIOL ET CIE

Société en nom collectif au capital de 1 000 €

RCS MARSEILLE 482 458 965

1 Avenue de Bonneveine

13008 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN NOM COLLECTIF EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Didier SICARD

COMMISSAIRE AUX COMPTES

25, boulevard Notre-Dame

13006 MARSEILLE



RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN NOM COLLECTIF EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

SNC GUIOL ET CIE

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce par décision unanime de l'associé unique en date du 25 Février 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

La synthèse de ces travaux est la suivante :

- La société exploitait un fonds de commerce de bar tabac jusqu'au 25 juin 2019, date à laquelle le fonds de commerce a été cédé de sorte, qu'à la date sur laquelle les présents contrôles ont été réalisés, l'actif est essentiellement constitué de la trésorerie issue de cette vente.
- Les contrôles ont été réalisés sur la base du projet de bilan au 31 décembre 2019 établi par le gérant qui sera présenté à l'approbation de l'associé unique également gérant.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D'.

- Les grandes lignes de ce bilan au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

A l'actif :

- Créances diverses :	3.151 €
- Trésorerie :	879.832 €
Total Actif :	882.984 €

A passif :

- Dettes emprunt	15.596 €
- Dettes fournisseurs	2.542 €
- Dettes fiscales et sociales (Dont 79.956 € d'Impôt société à payer)	89.210 €
- Autres dettes : (Dont 46.733 € de Compte courant associé)	57.333 €
Total dettes :	164.682 €
Soit des capitaux propres au 31/12/19 de :	718.301 €

Les contrôles par sondages de ces éléments n'appellent pas d'observation particulière.

Nous avons pris connaissance de la comptabilité des quatre premiers mois de l'exercice 2020 sur lesquels la société a eu une activité réduite notamment durant la période de confinement instituée par la Loi d'état d'urgence du 23 mars 2020 relative aux conséquences du CODIV 19.

Nous n'avons pas décelé et n'avons été informé d'éléments financiers qui modifient de manière significative le montant des capitaux propres présenté ci-dessus.

En conclusion, nous n'avons pas observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le projet de statuts en SAS ne fait pas apparaître d'avantages particuliers

Marseille, le 28 mai 2020

Le Commissaire à la Transformation,

Didier SICARD

